

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 2–3 juin 2003**

## **NOTES D'INFORMATION**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2003/INF/5**

15 avril 2003

ORIGINAL: FRANÇAIS

### **RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ET DES MESURES PRISES EN CONSÉQUENCE PAR LA DIRECTION—ÉVALUATION À MI- PARCOURS DU PROGRAMME DE PAYS—BÉNIN (2000-2003)**

Ce document doit être lu en parallèle avec le document  
“Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme  
de pays—Bénin (2000–2003)” (WFP/EB.2/2003/3)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil  
d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM  
(<http://www.wfp.org/eb>).



RECOMMANDATIONS AU PAM (OCTOBRE 2002)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (AVRIL 2003)
<b>ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME DE PAYS</b>		
<b>Conception</b>		
➤ Intervenir dans le cadre d'un projet unique d'une durée de cinq ans (2004–2008), qui comporterait deux volets distincts en éducation formelle et informelle, au lieu des deux activités fondamentales du programme de pays.	Bureau de pays, en collaboration avec le bureau régional	Recommandation en cours de suivi. La mission de formulation du nouveau projet a eu lieu en mars et avril 2003.
➤ Élaborer un cadre logique et définir des indicateurs de suivi simples et réalistes au moment de la formulation du prochain document de projet, et ce, pour chacun de ses volets en éducation formelle et informelle.	Bureau de pays	Une des premières tâches de la mission de formulation du prochain document consistait à ébaucher un cadre logique en collaboration avec les partenaires nationaux. Cette ébauche sera suivie par des séminaires de renforcement des capacités et des formations, assurés par un expert externe et financés par des fonds spéciaux, pour la mise en oeuvre d'un dispositif de suivi-évaluation adapté aux conditions locales.
<b>Cohérence</b>		
➤ Mettre en place le comité interministériel de pilotage, en vue de faciliter la coordination entre les parties prenantes, autant du côté des ministères techniques que du PAM et ses partenaires, afin de permettre à chacun de ses membres de mieux comprendre le rôle de supervision qui leur revient. Celui-ci permettra de guider les réorientations et la progression de la mise en oeuvre du projet unique.	Bureau de pays	Les partenaires gouvernementaux ont compris la nécessité d'accélérer la mise en place de ce comité interministériel dont l'utilité est apparue clairement lors des discussions concernant la formulation du cadre logique et le suivi de la progression vers la réalisation des objectifs recherchés. Le bureau de pays poursuivra sa démarche jusqu'à ce que ce comité soit complètement opérationnel.
<b>Mise en oeuvre</b>		
➤ Il conviendrait de pérenniser et stabiliser les budgets des petits pays, y compris les coûts réels, en se basant non seulement sur le tonnage de vivres, mais aussi sur le nombre de sites et de partenaires ainsi que sur la complexité des interventions et la capacité réelle de contribution de la contrepartie.	OEDB	Les budgets alloués proviennent de plusieurs sources. La division des budgets attribue les fonds engagés au titre des coûts d'appui directs et autres coûts opérationnels directs sur la base d'autorisations annuelles émises par les services des ressources et de programmation. Les fonds engagés au titre du transport terrestre, entreposage et manutention sont alloués sur la base du tonnage et les fonds au titre du budget administratif et d'appui aux programmes sur une base forfaitaire annuelle. Les fonds engagés au titre des coûts d'appui directs sont avancés en début d'année. La disponibilité de ces fonds pour le développement reste toutefois limitée et ne peut donc pas toujours combler tous les besoins des petits bureaux. Une certaine priorité est donnée aux pays les moins avancés. Cependant, le Bénin n'en fait pas partie.

RECOMMANDATIONS AU PAM (OCTOBRE 2002)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (AVRIL 2003)
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le démarrage des interventions du PAM devra dépendre de la disponibilité de budgets, par la direction nationale, afin d'améliorer le transport des magasins départementaux vers les écoles et autres institutions, pour que les vivres parviennent à temps aux bénéficiaires de l'assistance alimentaire.</li> </ul>	Bureau de pays	Le bureau de pays a informé à maintes reprises le ministère de tutelle de la nécessité d'un financement convenable de la contrepartie gouvernementale. La mission de formulation répètera clairement cette exigence.
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le PAM devrait réexaminer l'étendue des besoins financiers de la direction nationale et établir la provenance théorique de ces fonds, y compris les contributions gouvernementales, sans toutefois exclure les avances et les remboursements du PAM, afin d'établir la capacité financière réelle de la direction nationale d'offrir des services logistiques au projet du PAM.</li> </ul>	Bureau de pays, en collaboration avec le bureau régional	Les transporteurs privés sont rémunérés sur la base d'un contrat de type FAA ( <i>Forwarding Agency Agreement</i> ) supervisé par le service régional logistique du PAM, tandis que la contrepartie nationale bénéficie d'avances de carburant et d'assistance à l'entretien de ses camions. La subvention TTEM est soldée lorsque les livraisons ont été effectuées et vérifiées. La direction nationale est associée au processus de sélection de l'agence bénéficiaire du contrat FAA. Il est difficile d'obtenir des garanties de financement de la direction nationale, outre les obligations écrites contenues dans les contrats opérationnels.
<b>ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME DE PAYS</b>		
<b>Développement de l'éducation primaire et assistance à l'éducation des jeunes filles (activité 1)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ S'assurer que le point focal du Ministère des enseignements primaire et secondaire puisse avoir accès aux données statistiques déjà disponibles et dispose du profil nécessaire pour suivre et analyser un nombre limité d'indicateurs clés, simples, qui permettraient d'apprécier les résultats de l'appui du PAM dans le secteur éducatif, ainsi que la progression vers la réalisation des objectifs recherchés.</li> </ul>	Bureau de pays, en collaboration avec le bureau régional	Le point focal actuel jouit d'un accès complet aux statistiques disponibles et a collaboré activement à la préparation de la mission de formulation. Il continuera de participer au processus d'élaboration du dispositif de suivi-évaluation et à l'élaboration d'indicateurs de performance.
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chercher à élargir ce partenariat, en ayant recours à d'autres ONG présentes au Bénin, qui seraient pourvues de moyens financiers humains propres et qui disposeraient de compétences semblables.</li> </ul>	Bureau de pays	Le bureau de pays est en accord de principe avec cette recommandation, mais rencontre des difficultés pour trouver des ONG à même de contribuer avec leurs propres ressources.
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Afin de prévenir les effets non souhaités par l'enthousiasme en faveur des cantines, la formation des associations de parents d'élèves et des comités de gestion des cantines devrait intégrer une réflexion sur la prévision et la gestion des ressources humaines nécessaires à une éventuelle demande scolaire accrue.</li> </ul>	Bureau de pays	La composition du corps enseignant pour les écoles primaires est réglementée par le Gouvernement béninois. Le pays souffre d'une pénurie d'enseignants et le problème s'aggrave étant donné les hausses démographiques. La quasi-totalité des écoles ayant une cantine du PAM bénéficient d'un effectif enseignant au complet, même si celui-ci est loin de satisfaire aux exigences d'une pédagogie idéale.





RECOMMANDATIONS AU PAM (OCTOBRE 2002)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (AVRIL 2003)
<b>Assistance aux groupes vulnérables et lutte contre les effets de la malnutrition (activité 2)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Associer le Ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité à la programmation annuelle des appuis et tenir ses responsables informés du déroulement trimestriel de cette intervention.</li> </ul>	Bureau de pays	Le bureau de pays a déjà communiqué avec le Ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité. Ce ministère est handicapé par la faiblesse de ses ressources humaines et financières. Les institutions servies par le PAM dans ce domaine relèvent quasiment toutes du secteur caritatif qui fonctionne de manière assez indépendante.
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Entreprendre un travail de prospection systématique pour identifier des partenaires supplémentaires disposant de moyens techniques et financiers propres, afin de renforcer l'appui que le PAM apporte dans ce domaine.</li> </ul>	Bureau de pays	Le bureau de pays éprouve de grandes difficultés à identifier des partenaires prêts à investir leurs propres ressources, tout en ayant besoin d'un minimum de ressources du PAM.
<b>Parité hommes-femmes</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accroître l'appui à la scolarisation des jeunes filles du secondaire, afin de réduire la disparité entre filles et garçons, qui est encore plus manifeste au secondaire qu'au primaire.</li> </ul>	Bureau de pays	Le bureau de pays se félicite de la récente évolution des politiques du PAM dans ce domaine et considère l'assistance aux jeunes filles du secondaire comme une des réussites du programme de pays. Bien que le nombre d'institutions admettant ces jeunes filles soit limité, le gouvernement est conscient de leur importance et envisage un programme de rénovation et d'expansion qui devrait se concrétiser dans quelques années.